

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024**  
~~~~~

DÉCOUVERTE ET CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE POUR LES POPULATIONS DE 60ANS ET PLUS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT - OPÉRATION N°01-AN60-25
DEMANDE DE FINANCEMENTS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Thibaut BARRAL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble la délibération du 30 janvier 2023 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et notamment sa compétence « Aménagement numérique du territoire »

VU ensemble, la délibération n°1376 du conseil communautaire du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2016-2025, et la délibération n°2510 du conseil communautaire du 22 mars 2021 relative à son actualisation.

CONSIDERANT que « la promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes » est une compétence intercommunale,

CONSIDERANT que cette action s'inscrit dans le cadre de sa politique « Vallée 3D », soit la Vallée Démocratique, Durable et Digitale du projet de Territoire 2016-2025 (notamment Principe « Digital » et notamment l'Enjeu « Déploiement transversal du numérique » la communauté de communes se propose, par l'intermédiaire de son Tiers Lieu et Fablab « l'Alternateur », de contribuer à la découverte des outils de technologies innovantes du Fablab aux populations de 60 ans et plus des communes du territoire et de lutter contre la fracture numérique,

CONSIDERANT que cette volonté est cohérente avec la mission de l'Alternateur,

CONSIDERANT que la communauté de communes prévoit pour ce faire de réaliser des ateliers de découverte de l'intelligence artificielle générative, de la réalité virtuelle, des imprimantes 3D, graveuses et découpeuses laser,

CONSIDERANT que ces ateliers seront co-portés par l'Alternateur et l'Association Culture Numérique Occitanie,

CONSIDERANT que l'association Culture Numérique Occitanie pilotera les réunions d'informations et opérera les ateliers concernant l'IA et la réalité virtuelle,

CONSIDERANT que les personnels de l'Alternateur se chargeront des ateliers de découverte des outils du Fablab,

CONSIDERANT que pour aider au financement de ce projet, il est ainsi proposé de solliciter la Conférence des Financeurs de l'Hérault pour la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA Hérault) pour les populations de 60 ans et plus et en vue d'obtenir une subvention de 16 763 € destinée à mettre en place cette action « Découverte et Créativité Numérique pour les populations de 60 ans et plus de la Vallée de l'Hérault » d'un montant global estimé de 22 350€ TTC,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel du projet présenté en annexe,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions ».

Transmission au Représentant de l'État N° 3670

Publication le 19/11/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/11/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19621-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Plan de financement prévisionnel
Ateliers numériques des 60 ans et plus

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Présentation du Projet	690 €	3%	CFPPA Hérault	16 763 €	75%
Ateliers Découverte	11 520 €	52%			
Accompagnements numériques pratique individuelle	480 €	2%			
Repérage et évaluation	960 €	4%			
gestion de projet, communication, logistique	2 800 €	13%			
Matériel d'animation	1 400 €	6%	PART FINANCEURS	16 763 €	75%
Location salle, matériel et publicité, publication	3 200 €	14%	Autofinancement	5 588 €	25%
Déplacements	800 €	4%	Part Autofinancement CNOC	991 €	4%
Organisation goûters	500 €	2%	Part Autofinancement CCVH	4 596 €	21%
TOTAL TTC	22 350 €	100%	TOTAL TTC	22 350 €	100%